

Edmonton, le 22 juin 2020

Madame Marie-Pierre Lavoie
Présidente
Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique
100 – 13511 Commerce Parkway
Richmond (BC) V6V 2J8

Chère Marie-Pierre,

Au nom du Conseil scolaire Centre-Nord de l'Alberta, j'aimerais vous transmettre nos félicitations à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada rendu public le 12 juin 2020. Ce jugement historique vient confirmer la place et le droit des minorités linguistiques en termes d'éducation et il vient affirmer les devoirs des provinces et territoires pour assurer une éducation francophone équivalente à celle de la majorité.

Ce jugement est également le fruit d'une longue lutte pour votre communauté. Les Franco-albertains ne sont pas étrangers aux sacrifices nécessaires pour obtenir une reconnaissance en matière des droits de la minorité. La cause Mahé, qui s'est aussi rendue jusqu'à la Cour suprême, fut un des catalyseurs de la gestion scolaire francophone au pays il y a plus de 25 ans. Le jugement du 12 juin 2020 vient non seulement confirmer ce droit de gestion, mais il vient clairement affirmer les devoirs des provinces et territoires pour assurer la réussite de l'éducation francophone. Les élèves francophones en milieu minoritaires ne peuvent plus être traités de citoyens de seconde classe par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Nous vous sommes donc très reconnaissants de vos nombreux efforts et du temps consacrés à faire avancer ces droits.

Je vous prie de transmettre nos félicitations à toute votre communauté. Les conseils scolaires francophones au Canada ont la grande force d'être unis dans leur quête d'une éducation de qualité pour les élèves et les communautés qui y ont droit. En terminant, au nom du Conseil scolaire Centre-Nord, nos parents, nos élèves et notre personnel, je vous réitère nos plus sincères remerciements. Vous avez marqué l'histoire de l'éducation francophone en milieu minoritaire.



Tanya Saumure
Présidente